

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

**21-12-236**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 08 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

**Absent :**

Christophe DARDENNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution des postes,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité **(34** conseillers présents ou ayant donné leur avis

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs  
comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à complet d'adjoint du patrimoine et  
création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et  
des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- suppression d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique  
hors classe et la création d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de  
classe normale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique  
principal de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint  
technique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- modification d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de  
2<sup>ème</sup> classe en un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
validée lors du conseil municipal du 8 novembre 2021 est remplacée par la modification d'un  
emploi permanent à temps complet d'animateur en un emploi permanent à temps complet  
d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> août 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
fait à Libourne

21.12.2021

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme  
Laurence ROUEDE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
de la Ville de Libourne